

ISOKLENZ KT

PRINCIPE ACTIF:

5-Chloro-2-méthyl-4isothiazol-3-one.....	1,13%
2-Méthyl-4isothiazol-3-one.....	0,37%

COMMERCIAL

NO. D'ENREGISTREMENT 22260
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
CORROSIF
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT
L'EMPLOI

Contenu Net: 5 L à 1000 L

DuBois Chemicals Canada, Inc.
1 First Canadian Place
100 King Street West, Suite 1600
Toronto, ON M5X 1G5
Tel: 1-866-861-3603

TOUR DE REFROIDISSEMENT

MODE D'EMPLOI:

IsoKlenz KT est recommandé pour éliminer les dépôts de boues accumulées dans les tours; ajouter 0,33 à 8,67 kg d'IsoKlenz Kt tel quel par 10 tonnes d'eau dans le système (environ 0,5 ppm à 13 ppm de matière active). Cette dose devrait être ré-appliquée 2 à 3 fois par semaine jusqu'à ce que l'accumulation de résidus soit à un niveau acceptable, rétablissant ainsi le contrôle microbien. POINT D'APPLICATION: IsoKlenz KT devrait être ajouté dans le bac des boîtes de distribution, ou à tout autre endroit où il sera rapidement et uniformément dispersé à travers le système. Ne pas employer dans des systèmes d'eau potable.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Sensibilisant cutané potentiel. Danger - corrosif aux yeux et peut causer des brûlures de la peau. Peut être mortel si avalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS:

Contact oculaire: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement LPA lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Avis au médecin: La présence possible de dommages aux suites à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.